



Bernin, le 17 juin 2019

**INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE TOTAL  
DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS  
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL**

*(Article L. 233-8 II du Code du Commerce et article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)*

Dénomination sociale de la société déclarante :

**SOITEC  
Parc Technologique des Fontaines  
Chemin des Franques  
38190 BERNIN**

| Date d'arrêté des informations | Nombre d'actions composant le capital social | Nombre total de droits de vote                                                |
|--------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 31/05/2019                     | 31 636 932 <sup>(1)</sup>                    | Nombre total de droits de vote théoriques (bruts) <sup>(2)</sup> : 32 385 913 |
|                                |                                              | Nombre de droits de vote exerçables (nets) <sup>(3)</sup> : 32 111 471        |

<sup>(1)</sup> Dont (i) 31 367 567 actions ordinaires de 2,00 € de valeur nominale chacune, cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0013227113 et le mnémonique « SOI », et (ii) 269 365 actions de préférence de 0,10 € de valeur nominale chacune et non admises à la cote.

<sup>(2)</sup> Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts ») sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (en l'espèce, les 5 077 actions auto-détenues et les 269 365 actions de préférence de 0,10 € de valeur nominale chacune), et après prise en compte du nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double.

<sup>(3)</sup> Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé après prise en compte du nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double, et déduction faite des actions privées de droit de vote (en l'espèce, les 5 077 actions auto-détenues et les 269 365 actions de préférence de 0,10 € de valeur nominale chacune).